

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023-2024

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle – orientation illustration
Titre du module	Atelier Illustration 2
Type de module	Module de l'orientation illustration
Code	22ATI
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé Illustration 1
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Illustration jeunesse : apprendre les codes et les outils de l'illustration adaptés à un public jeunesse.</p> <p>Bande dessinée - exercices : acquérir la méthode et les codes de la narration en image. Intégrer le rapport texte-image à son travail (dialogue, scénario, écriture).</p> <p>Semaines hors-cadre : expérimenter des situations de travail transversales, inventer de nouvelles logiques d'apprentissage et de partages d'expériences.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Illustration jeunesse : atelier visant à mettre en forme les contenus produits. Présentation de références variées. Échanges et suivis individuels et collectifs.</p> <p>Bande dessinée - exercices : atelier sur la base d'exercices abordant les différents aspects de la narration en image. Échanges et suivis individuels et collectifs.</p> <p>Semaines hors-cadre : programme spécifique de workshops ou de voyages d'études.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les enseignant-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>La qualité de réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>L'évaluation est fondée sur :</p> <p>Illustration jeunesse : la qualité de la réflexion et des travaux rendus.</p> <p>Bande dessinée exercices : les travaux pratiques.</p> <p>Semaine hors-cadre : la présence de l'étudiant-e-x et la qualité de son investissement dans le cadre des workshops ou des voyages d'études.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>

Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : Si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.</p>
Enseignant-e-x-s	Pierre-Alain Schilling, Maurane Mazars, Irène Schoch, autres-s intervenant-e-x-s
Responsable du module	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.